



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, des Solidarités,  
du Vivre ensemble et de l'Accueil



jepeuxvoter.lu



Reisdorf, le 05 mars 2024

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

Les décisions prises au niveau de l'Union européenne déterminent également la vie quotidienne de chacun d'entre nous ici au Luxembourg. En votant aux élections européennes, vous avez la possibilité de décider des priorités de l'Union européenne pour les cinq années à venir. Votre opinion compte donc lors des prochaines élections européennes du 9 juin 2024 !

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales, il suffit de le faire auprès du bureau d'administration de notre commune ou en ligne via [Guichet.lu](https://www.guichet.lu). Vous pouvez tous faire partie d'une société active et engagée en Europe : jeunes et personnes âgées, nouveaux arrivants et résidents établis, citoyens de l'UE et Luxembourgeois.

En votant aux élections européennes, vous décidez des membres du Parlement européen qui vous représenteront. Lorsque vous vous inscrivez sur les listes électorales au Luxembourg, vous votez les membres du Parlement européen pour le Luxembourg. Si vous souhaitez voter pour les membres du Parlement européen de votre pays d'origine, veuillez contacter l'ambassade ou le consulat compétent.

Vous êtes déjà inscrit(e) sur les listes électorales au Luxembourg ? Alors partagez votre expérience avec d'autres ressortissants de l'UE résidant au Luxembourg et sensibilisez-les au sujet et à l'importance de la participation politique au niveau de l'Union européenne.

Le 9 juin 2024, nous déciderons tous de l'avenir de l'Europe !

Plus d'information sur les conditions d'inscription pour les ressortissants de l'Union européenne résidant au Luxembourg et sur les élections en général à l'adresse suivante : [www.jepeuxvoter.lu](https://www.jepeuxvoter.lu). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 avril 2024 à 17 heures.

Le collège échevinal

**Vous pouvez vous inscrire  
sur les listes électorales ici :**

